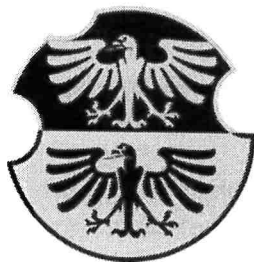


Aigle, le 25 juin 2023



Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de minorité de la Commission chargée de l'étude
du préavis municipal N° 2023-11 du 12 juin 2023**

relatif à

LA REFECTION DE LA CHAUSSEE DE L'AVENUE DES GLARIERS

ET DU ROND-POINT DU CENTENAIRE

PREAVIS A CARACTERE D'URGENCE

Commission composée de :

Madelaine DROZ	(1)
Carlo CARRIERI	(1)
Yvan CHIAPOLINO	(1)
Alexandre FAVRE	(1)
Stéphane TILLE	(0)
Cyril ZOLLER	(1)
Marcel Jacques BACCA (1er membre)	(1)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères,

La commission s'est réunie une fois. Monsieur Jean-Luc Duroux, municipal, a assisté partiellement à notre réunion et nous avons ainsi eu l'occasion de lui demander les renseignements nécessaires à la bonne compréhension de ce préavis.

Préavis :

La commission a analysé en détail ce préavis qui a pour but la réfection de la surface de l'Avenue des Glariers et du rond-point du Centenaire, trottoirs compris, de son éclairage, et d'y aménager des arrêts de bus

5. Il n'y a pas d'urgence vitale :

Même si la Satom a décidé de mettre une centrale de chauffage provisoire aux Glariers, rien n'est prêt et ne sera prêt avant plusieurs mois, voire années, suivant les procédures possibles.

En conséquence, le vote d'un projet abouti par le Conseil Communal peut être reporté sans autre à une prochaine séance du conseil communal sans retarder le reste du projet.

Toutes ces bonnes raisons font que nous vous proposons que ce préavis soit renvoyé à la Municipalité pour mise à jour et complément d'étude, particulièrement au niveau financier, localisation de la centrale provisoire de chauffage, diverses mises à l'enquête et conception des pistes cyclables.

En cas de problème de délai pour le chauffage de l'Hôtel de Ville, le système provisoire pourrait être installé à côté de l'Hôtel de Ville rénové et probablement peu gourmand en énergie.

CONCLUSIONS

En conclusion, la minorité de la commission soussignée a l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis no N° 2023-11 du 12 juin 2023
- Ouï le rapport de minorité de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE DE :

Renvoyer le préavis no N° 2023-11 du 12 juin 2023 à la Municipalité pour études complémentaires.

La minorité de la Commission

Marcel-Jacques BACCA, rapporteur
Stéphane TILLE

